

MIFID II : PUBLICATION ANNUELLE D'INFORMATIONS SUR L'IDENTITE DES LIEUX D'EXECUTION ET SUR LA QUALITE D'EXECUTION

Conformément au règlement délégué UE 2017/5761, les entreprises d'investissement sont tenues de publier chaque année des informations relatives aux ordres clients exécutés sur des plates-formes de négociation, des internalisateurs systématiques, des teneurs de marché ou d'autres fournisseurs de liquidités ou des entités exerçant une fonction similaire dans un pays tiers. Les informations doivent inclure pour chaque classe d'instruments financiers :

- Les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volumes de transactions pour tous les ordres exécutés de clients de détail et professionnels.
- Un résumé de l'analyse des entreprises d'investissement et des conclusions sur la qualité d'exécution obtenues pour tous les ordres clients exécutés l'année précédente.

Périmètre

Ce rapport vise à couvrir tous les ordres clients exécutés sur des plates-formes de négociation, des internalisateurs systématiques, des teneurs de marché ou d'autres fournisseurs de liquidités, ou des entités exerçant une fonction similaire dans un pays tiers.

Il est important de noter que la salle des marchés de la Banque Palatine traite directement avec le client, agissant en tant que « principal » et négociant pour son propre compte comme le rappelle le schéma ci-dessous issu de la politique de meilleure exécution :



La salle des marchés n'exécute pas les ordres des clients sur les plates-formes de négociation. Par conséquent, la salle des marchés de la Banque Palatine, en tant que contrepartie du client, est le lieu d'exécution des ordres. La salle des marchés de la Banque Palatine utilise ses propres sources de liquidités internes, par exemple en accédant à des fournisseurs de liquidités pour sa propre gestion des risques.

Par ailleurs, la salle des marchés de la Banque Palatine n'est ni un market maker ni un fournisseur de liquidité.

Les cinq principaux lieux d'exécution

Les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volumes de transactions pour les ordres exécutés pour des clients non-professionnels au sens de la directive MIFID II :

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Palatine SA EJ3P8B7HPQFKAH6 YME79	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Catégorie d'instruments	Dérivés sur taux d'intérêt				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Palatine SA EJ3P8B7HPQFKAH6 YME79	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Catégorie d'instruments	Instruments financiers structurés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Palatine SA EJ3P8B7HPQFKAH6 YME79	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volumes de transactions pour les ordres exécutés pour des clients professionnels au sens de la directive MIFID II :

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Palatine SA EJ3P8B7HPQFKAH6 YME79	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Catégorie d'instruments	Dérivés sur taux d'intérêt				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Palatine SA EJ3P8B7HPQFKAH6 YME79	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Catégorie d'instruments	Instruments financiers structurés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Palatine SA EJ3P8B7HPQFKAH6 YME79	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Résumé des analyses et conclusions sur la qualité d'exécution

Conformément à la Directive Marchés d'Instruments Financiers en vigueur (Directive MIFID II), la salle des marchés de la Banque Palatine est soumise à une obligation de moyen envers ses clients pour garantir le meilleur résultat possible lors de l'exécution de ses ordres. Comme précisé dans la politique de meilleure exécution mise en ligne sur le site de la Banque Palatine, les principaux critères permettant de juger de la meilleure exécution sont les suivants :

- le prix auquel l'ordre pourrait être exécuté,
- le coût à régler suite à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité de transmission de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement - livraison,
- la taille et la nature de l'ordre,
- la nature de l'instrument financier traité,
- les lieux d'exécution,
- la qualité des services fournis par la contrepartie
- les caractéristiques du client

Si le client fournit des instructions spécifiques, l'ordre est exécuté en suivant ses instructions et Banque Palatine n'est pas contrainte de prendre les mesures prévues dans le cadre de sa politique d'exécution en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client.

Dans la pratique, le coût total, correspondant au prix augmenté des frais d'exécution, hors marge, est le critère privilégié pour apprécier l'obligation de meilleure exécution auprès des clients non professionnels. Toutefois, dans certaines circonstances et en fonction des conditions de marché, d'autres facteurs peuvent entrer en compte à l'appréciation des opérateurs de marché de la Banque Palatine.

Le tableau ci-dessous présente les différentes priorités que la salle des marchés de la Banque Palatine applique dans des conditions normales de marché et de liquidité lors de l'exécution des ordres des clients (1 pour le(s) facteur(s) le(s) plus important(s), 4 pour le(s) facteur(s) le(s) moins important(s)).

Sous-Jacent	Prix	Coût	Rapidité d'exécution	Probabilité d'exécution	Taille et nature de l'ordre	Lieux d'exécution / Qualité des services contrepartie	Caractéristiques client
Dérivés sur devises	1	1	1	1	1	2	1
Dérivés sur taux d'intérêt	1	1	2	1	3	4	1
Instruments financiers structurés	1	1	2	1	2	1	1

Par exemple, les critères les plus importants pour les options de change sont le prix, le coût de l'opération, la rapidité et la probabilité d'exécution, la taille et la nature de l'ordre ainsi que les caractéristiques du client. En second lieu intervient le choix du lieu d'exécution et la qualité de services de la contrepartie.

Comme décrit précédemment, la salle des marchés de la Banque Palatine agit en tant que principal et traite pour son compte propre : la salle des marchés n'exécute pas d'ordres clients sur les plateformes de négociation. En conséquence :

- La salle des marchés de la Banque Palatine ne peut pas être sujette à des conflits d'intérêt avec d'autres plateformes utilisées pour l'exécution des ordres clients.
- La salle des marchés de la Banque Palatine ne dispose d'aucun arrangement avec des plateformes d'exécution entraînant des réductions de coûts ou autres bénéfices non monétaires.
- Banque Palatine n'utilise pas de liste de plateformes d'exécution exhaustive dans sa politique de meilleure exécution.
- Les opérations traitées dans le cadre de la gestion financière globale de la banque ont été réalisées en totale indépendance des opérations clientèles.

Annexe : Définition des différents types d'ordres

Un « ordre passif » est un ordre inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.

Un « ordre agressif » est un ordre inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.

Un « ordre dirigé » est un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plateforme d'exécution.